

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

VILLE DE PORTNEUF

Réunion du 5 octobre 2016

Tenue à l'hôtel de ville de Portneuf, à laquelle étaient présents Madame et Messieurs, Karine St-Arneau conseillère et présidente, Marc Rivard citoyen, Jean Genest citoyen, Denis Godin citoyen et Julie Vallée fonctionnaire désigné et agissant à titre de secrétaire.

Madame Annick Voyer citoyenne est absente pour cette assemblée

L'ordre du jour est proposé par : M. Marc Rivard

- Le procès-verbal de la réunion du 7 septembre est adopté tel que rédigé

1. Demande de dérogation mineure pour déroger à l'article 9.4.1.2 concernant la hauteur maximum des clôtures pour les lignes latérales.

Une demande est déposée par le propriétaire pour permettre l'installation d'une clôture d'une hauteur de 2.7m (9 pi) au lieu de 2m (6.5pi) sur les lignes latérale de son terrain dans le but d'avoir plus d'intimité. Le terrain étant étroit, la plantation d'une haie diminuerait considérablement la largeur terrain.

Le comité est unanime à ne pas recommander cette dérogation considérant que cette demande risque de crée des précédents.

2. Demande de dérogation mineure pour déroger à l'article 7.2.8.4 concernant la distance d'une piscine et d'une ligne de terrain;

Une demande est déposée pour régulariser l'installation d'une piscine par rapport à la ligne de terrain voisin. Le terrain est aménagé de façon à créer l'illusion que la ligne de terrain est beaucoup plus loin qu'en réalité. La présence d'un muret de pierre situé plus loin, l'entretient de la pelouse et le fait que la

ligne de terrain ne soit pas une ligne droite et continue ont collaboré à cette erreur d'installation.

Le comité recommande au conseil d'autorisé cette dérogation d'autant plus que cette demande ne cause aucun préjudice au voisin qui est l'emprise du chemin de fer.

3. Demande de dérogation mineure pour la diminution de la marge de recul latérale;

Cette demande est reporté considérant qu'aucun autre plan n'a été déposé.

4. Varia

Les membres du comité aimeraient être informés des cours de formation possible pour le CCU.

- Levée de l'assemblée proposée par Mme Karine St-Arneau à 19h35

Présidente

Secrétaire